

	DU 01/07/2010 AU 30/09/2010	DU 01/07/2009 AU 30/09/2009	AU 30/09/10	AU 30/09/09	AU 31/12/09	Var.Sept 2010/09
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	67 483	55 216	194 224	169 135	234 396	15%
Intérêts et revenus assimilés	44 808	37 916	124 727	114 480	154 598	9%
Commissions (en produits)	12 344	10 752	36 691	32 145	43 625	14%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	10 049	6 224	29 518	21 847	35 446	35%
Revenus du portefeuille d'investissement	282	325	3 288	663	727	396%
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	25 873	20 863	70 941	65 536	86 449	8%
Intérêts encourus et charges assimilées	24 842	20 301	68 879	63 895	84 064	8%
Commissions encourues	1 031	562	2 062	1 641	2 385	26%
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0	
3) PRODUIT NET BANCAIRE	41 610	34 291	123 283	103 599	147 947	19%
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	560	2	1 492	726	1 664	106%
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	20 039	17 378	58 457	52 509	72 030	11%
Frais de personnel	13 634	11 986	40 660	36 658	50 258	11%
Charges générales d'exploitation	6 405	5 391	17 797	15 850	21 772	12%
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			372 716	347 554	393 693	7%
Portefeuille Titres Commercial			311 801	292 202	335 211	7%
Portefeuille Titres d'Investissement			60 915	55 352	58 482	10%
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			2 505 148	2 116 312	2 232 001	18%
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			3 198 373	2 749 527	2 798 966	16%
Dépôts à vue			968 576	801 494	872 412	21%
Comptes d'épargne			998 045	873 738	906 510	14%
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			38 680	112 660	113 234	-66%
10) CAPITAUX PROPRES*			240 025	136 685	240 801	76%

\* Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période du troisième trimestre 2010 et 2009. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2010.

#### COMMENTAIRES / LES INDICATEURS 2010 TRIMESTRE 3

##### I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 30 septembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée. Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées. Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

##### Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

##### Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

##### Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sur pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 septembre 2010. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2010 sont déduits du résultat.

##### Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 septembre 2010. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2010 sont rajoutées au résultat.

##### II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont élevés au terme des 09 premiers mois de l'année 2010, à 3198,4Millions de dinars (MDT) en progression de 448,8MDT soit 16,3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette progression a concerné aussi bien les dépôts à vue avec +167MDT (+21%) que les comptes d'épargne avec +124MDT (+14%).

L'encours des crédits nets à la clientèle a été porté à 2505,1MDT à fin septembre 2010, marquant un accroissement de 388,8MDT soit 18,4%, en comparaison à son niveau une année auparavant.

Le produit net bancaire s'est sensiblement amélioré pour s'établir à 123,3MDT à fin septembre 2010 contre 103,6MDT à fin septembre 2009, soit une augmentation de 19%.

L'amélioration du PNB est imputable à l'évolution simultanée des gains sur opérations de marché +46%, de la marge sur commissions +14% et de la marge d'intérêt +10%.

La banque a poursuivi l'extension de son réseau d'agences par l'ouverture de 09 nouveaux points de vente durant le troisième trimestre de l'année 2010. Le réseau a été porté à fin septembre 2010 à 160 agences contre 149 à fin 2009.



**Attijari** bank

Siège Social : 95, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis Belvédère

Tél.: 216 71 141 400

Site Web : [www.attijaribank.com.tn](http://www.attijaribank.com.tn)

e-mail : [courrier@attijaribank.com.tn](mailto:courrier@attijaribank.com.tn)